

REGION DU SAHEL
COMMUNE DE KELBO

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

PLAN SUCCINCT DE REINSTALLATION(PSR) POUR LA CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT ANNEXE

Source de financement du microprojet : Programme d'Appui aux Collectivités
Territoriales(PACT)

Novembre 2014

1. Description sommaire du sous projet

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales est un programme de l'Etat burkinabè et cofinancer par la Banque Mondiale ; il a pour objectif de renforcer les capacités de l'Administration centrale en matière de décentralisation ainsi que les capacités institutionnelles des communes dans six régions et améliorer la redevabilité des autorités locales vis-à-vis des citoyens dans les régions choisies

C'est dans le cadre du renforcement des capacités des communes que la PACT à travers la composante B octroi chaque année des dons subsidiaires la pour la réalisation de diverses actions de développement institutionnel dont la construction d'infrastructures

La commune de Kelbo bénéficiant de cet appui a décidé de construire un bâtiment annexe pour servir de bureaux au personnel de la mairie

2. Besoins en terrains

Un besoin en terre ne s'est pas posé étant donné que le conseil municipal a décidé de construire l'infrastructure au sein du domaine loti et attribué à la mairie par la commission d'attribution. Ce domaine est une propriété de la commune.

3. Justification et minimisation des besoins en terrains

Aucun besoin en terre ne s'est posé dans la mesure où mairie disposait d'un terrain loti destiné aux investissements prévus.

4. Recensement des biens et personnes affectés

- Méthodologie

Le domaine de la mairie est une propriété de la commune obtenue suite au lotissement ;

Cependant en saison hivernale la cour est envahie d'herbe et parer à ce problème d'herbe le gardien a entrepris son exploitation en y pratiquant de l'agriculture.

Cela a conduit le conseil municipal a procédé à des négociations avec ces lui par l'intermédiaire de la commission environnement et développement local les 12, 13 et 16 janvier 2014 jusqu'à l'obtention d'une cessation de l'exploitation du terrain et matérialisé par un procès-verbal; les concertations ont regroupé également les autorités coutumières et les notabilités ainsi que les Conseils Villageois de Développement(CVD)

5. Résultats

Le seul exploitant identifié est monsieur RABO Ali ; les rencontres organisées par la commission ont abouti à la cessation de l'exploitation du terrain 'pour la construction du bâtiment.

6. Biens affectés

Les biens affectés sont essentiellement la perte de l'exploitation du terrain par monsieur RABO Ali

7. Caractéristiques socio-économiques et moyens d'existence de la population affectée

Monsieur RABO Ali est gardien à la mairie et il exploitait le terrain dans un but de ne pas laisser l'herbe abonder le terrain. Il est payé à partir des ressources propres de la commune.

8. Description des indemnités proposées et autres mesures d'assistance à la réinstallation

Au terme des différents échanges avec Monsieur RABO Ali et sur sa proposition un terrain lui a été attribué pour poursuivre ses activités agricoles. La compensation est déjà réalisée.

9. Consultation avec les personnes affectées par le Projet

Les personnes affectées ont été contacté par le président de la commission environnement et développement local et les membres de cette commission les 12, 13 et 16 janvier 2014 et les propositions retenues sont celles de monsieur RABO Ali .

10. Procédures de traitement des plaintes et conflits

Toutes les plaintes qui naitront de cette transaction foncière seront reçues par le secrétaire général de la mairie qui saisira le maire. Ce dernier en cas de nécessité saisira le conseil municipal pour la résolution. Aucune plainte n'a été enregistrée.

11. Suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du plan sera assuré par la cellule de suivi-évaluation de la commune présidée par le secrétaire général de la commune.

12. Responsabilités institutionnelles et organisation de la mise en œuvre

Le conseil municipal est responsable de la mise en œuvre de plan ; toute fois la cellule de suivi évaluation jouera un rôle déterminant dans le suivi de la mise en œuvre effective de la mesure. Toute fois le maire est garant des engagements pris

13. Calendrier, budget et mécanismes de financement

La mise en œuvre du plan débute dès l'approbation du microprojet en décembre 2014 et le financement est assuré par le budget communal. Le début des travaux est prévu pour 2015.